

# AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO S-2361**



Avis public est donné que le règlement numéro S-2361 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de façon à agrandir une aire d'affectation « agricole d'extraction » à même une partie d'une aire d'affectation « agricole forestier », dans les secteurs de Sainte-Scholastique et de Saint-Canut est entré en vigueur le 20 avril 2020 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Que le présent règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, tel qu'il appert d'une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 20 avril 2020.

Également, le règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité par la Communauté métropolitaine de Montréal en date du 26 mars 2020.

Le règlement entre donc en vigueur à la date la plus tardive entre la notification du ministère et la délivrance du certificat de conformité de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Ce règlement est déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur.

Donné à Mirabel ce 6 mai 2020

La greffière,

Me Suzanne Mireault, avocate